

Critères de solos

Patinage Blainville Ste-Thérèse

Conditions Générales

- Le patineur doit être membre de Patinage Blainville Sainte-Thérèse pour participer à la Revue sur glace.
- Un patineur ne doit pas manquer plus de 2 pratiques de groupe ; sinon, il sera exclu du numéro, sans remboursement.
- Les patineurs de notre club qui font partie de l'équipe du Québec pourront présenter un solo lors de l'une des représentations de la Revue sur Glace.

Critères de Classification pour les Groupes

- La classification de groupe sera basée sur le niveau de test de style libre complet réussi avant le 20 décembre de précédant la Revue sur glace.

Critères de Classification pour les Numéros de Danse et Compétiteurs

- Numéro de Danse de Groupe : Les patineurs ayant réussi les tests de danse Star 6 ou plus pourront y participer. Advenant le besoin, un accompagnateur externe sera permis sans frais supplémentaires.
- Numéro de Compétiteur : Les patineurs STAR 2 et plus ayant participé à au moins 3 compétitions sélectionnées dans la liste des compétitions éligibles pourront y participer.

Critères de Classification pour les Solos

- La classification du patineur sera déterminée en fonction de la catégorie dans laquelle il aura le plus souvent compétitionné au cours de la saison. Si le patineur a évolué dans plusieurs catégories et qu'il y a égalité quant au nombre de compétitions, la catégorie la plus élevée sera retenue.
- Seules les catégories STAR 5, 6, 8, 10 et OR seront prises en compte. Pour les niveaux compétitifs, ainsi que pour les disciplines en couple et en danse, seuls les programmes libres seront considérés.

Catégorie A: Star 2, Star 3 et Star 4

Catégorie B: Star 5, Sans limites et Pré-juvénile

Catégorie C: Star 6, Star 8 et Juvénile

Catégorie D: Star 10, Or, Pré-novice à Sénior

Critères pour l'obtention des solos/personnages

Note : Les critères de solo actuels annulent les critères précédents.

Exigences Générales :

- La période de compilation débute avec la Finale Provinciale Jeux du Québec ou de la Participation / Championnats de Patinage STAR et se termine avec l'Invitation Lachute.
- Pour être éligible à un solo ou à un personnage, le patineur doit être inscrit à un minimum de deux sessions au Club et avoir un taux de présence d'au moins 80 % à chacune de ces sessions.

Exemption pour Sport-Études : Les patineurs inscrits à temps plein dans un programme Sport-Études ou Apprentis-Athlètes / concentration peuvent être exemptés des exigences d'inscription aux sessions, sous réserve de fournir une preuve de leur entraînement en style libre et en hors glace à la responsable des compétitions.

- Sport-Études secondaire : Minimum 15 heures par semaine avec 3 heures consécutives par jour sur 5 jours d'entraînement sur le plateau sportif.
- Apprenti-Athlète / concentration primaire : Minimum 8 heures par semaine avec 2 heures consécutives par jour sur 4 jours d'entraînement sur le plateau sportif.
- Si ces exigences ne sont pas remplies, les patineurs devront compléter 2 sessions au Club pour répondre aux critères.

Nombre de Solos par Patineur inscrit :

Un patineur peut obtenir un seul solo pour la Revue sur glace, toutes disciplines confondues, même s'il remplit les conditions de plusieurs catégories.

Exception : Les patineurs de niveau national peuvent se mériter jusqu'à 3 solos.

Obtention Automatique des Solos

Compétitions Nationales et Provinciales (style libre uniquement) :

- Championnats de la Sous-Section Québec (Pré-Novice à Novice) :
 - Solo pour les patineurs dans le 1^{er} 50% du classement technique global
 - Exception : messieurs doivent se classer dans le 1^{er} 50% aux Championnats de Sections
- Championnats de la Section Québec (Sans limite, Pré-Juvenile, Juvenile, Junior et Sénior) :
 - Solo pour les patineurs dans le 1^{er} 50% pour Pré-Juvenile et Juvenile, Junior et Sénior
 - Solo pour les patineurs dans le 1^{er} 25% pour les Sans Limites (min. 12 participants)
- Défi Patinage Canada
 - Solo pour les patineurs participants (Pré-Novice à Sénior)
- Championnats Nationaux Canadiens de Patinage (Novice à Sénior)
 - Solo pour les patineurs participants
- Finale Provinciale Jeux du Québec / Participation :
 - Solo pour les patineurs dans le 1^{er} 50%
- Championnats de Patinage STAR :
 - Solo pour les patineurs dans le 1^{er} 50%
 - Exclusion après qualifications répétées dans une même catégorie : Un patineur qualifié dans le 1^{er} 50% lors de plus de 2 éditions de la Finale Provinciale Jeux du Québec / Participation ou des Championnats de Patinage STAR ne pourra pas obtenir de solo.

◆ Note : Patineur Junior et Senior ou Or

Les patineurs qui participeront aux Championnats de Sections dans la catégorie Junior ou Senior, ainsi que les patineurs de catégorie Or ayant participé à la Finale provinciale, sont admissibles aux critères de solo même s'ils ne sont pas inscrits à la Revue sur glace. Ils doivent cependant :

- Être inscrits à au moins 2 sessions du Club durant la saison et avoir un taux de présence d'au moins 80 % à chacune de ces sessions;
- Acquitter les frais d'inscription au gala correspondant à leur catégorie afin de présenter leur solo;
- Avoir pris part à un minimum de trois compétitions figurant dans la liste des compétitions admissibles pour l'année en cours.

Réussite d'un Test OR :

- Solo automatique pour les patineurs ayant réussi un test complet de niveau OR (style libre, habiletés, danse ou artistique) avant le 1^{er} février.

Solos/Personnages Attribués par Performance en Compétition

- Une participation à minimum de 3 compétitions sélectionnées est requise.
- Les solos seront attribués en priorité en fonction du plus haut pointage de chaque catégorie.
- Pour les STAR 2-3 et 4, un tirage au sort déterminera les personnages.
- Les patineurs STAR 1 ne peuvent pas obtenir de solo ni de personnage.

Durée des Musiques

- Solo : 2 minutes
- Personnage : 1 minute

Calcul des Pointages

- Les solos attribués en fonction des performances de compétition seront calculés sur la base du pourcentage de classement du patineur dans sa catégorie, selon les résultats sur RCPAQ.ca, suite à la compétition Invitation Lachute.
- Exemple : Si un patineur STAR 6 termine 130e sur 325 participants, son pourcentage de réussite sera calculé comme suit : $195 / 325 = 60\%$.
- Bonus : Un pointage supplémentaire de 0,30 sera accordé pour toutes les catégories de niveau compétitif.

Ordre de Choix des Solos et Personnages

Les choix des représentations et des musiques seront faits dans l'ordre suivant :

1. Championnats nationaux de Patinage
2. Défi Patinage Canada
3. Tests OR (selon la date de réussite)
4. Championnats Section / Sous-section Sans-Limite à Senior
5. Finale Provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation
6. Championnats de Patinage STAR
7. Pointage compétition

Compétitions Sélectionnées

Les compétitions suivantes sont éligibles pour l'attribution de solos :

NIVEAU STAR	NIVEAU COMPÉTITIF
Championnats de Patinage STAR	Jeux du Québec ou de la Participation / Championnats de Patinage STAR
Invitation Pierrette-Vaillant-Pierre	Championnats Québécois d'été
Invitation Tremblant	Souvenir Georges-Éthier
Invitation St-Eustache	Invitation Pierrette-Vaillant-Pierre
Finale Régionale des Laurentides	Championnats de Sous-section Pré-Novice et Novice
Invitation Terrebonne	Championnats de Section Junior et Sénior
Invitation Lachute	Invitation Tremblant
	Invitation St-Eustache
	Défi Patinage Canada (Junior et Sénior)
	Championnats de la section Québec Sans Limite à Novice
	Championnats Nationaux Canadiens de Patinage
	Finale Régionale des Laurentides
	Trophée Patinage Canada
	Invitation Terrebonne
	Invitation Lachute

Règlement du Comité : Le comité se réserve le droit d'attribuer ou ajuster les solos selon les contraintes du gala (nombre, musiques, thèmes, etc.)